

De l'usage de la discrimination pour piloter le système

mardi 21 juin 2011
COMMUNIQUE SNPI

Après le ministre de l'intérieur, c'est la rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours qui affirme que l'école française aurait des résultats comparables aux autres pays si on enlevait des statistiques les enfants de l'immigration. Les inspecteurs du SNPI-FSU demandent au ministre de l'Éducation nationale que de tels propos discriminatoires ne puissent plus être tenus. Ils rappellent que ces affirmations sont contredites par toutes les études dont celles publiées par le ministère de l'Éducation nationale. La poursuite de tels propos ne pourrait relever que d'une intention délibérée de discrimination et ne conduirait qu'à exacerber des sentiments fondamentalement contraires aux valeurs républicaines.

Le SNPI-FSU se désolé par ailleurs qu'une haute fonctionnaire puisse mépriser à ce point le système éducatif et ses acteurs pour laisser croire que « quelques coups de pied au derrière » pourraient suffire à l'ambition de l'école française. Les fonctionnaires de l'Éducation nationale, confrontés chaque jour à la résolution de problèmes complexes pour permettre de faire progresser tous les élèves, ne peuvent admettre de tels propos.

La CAN du SNPI
Les Lilas, le 21/06/2011